



REGLEMENT PARTICULIER 2 ème ÉDITION Du P'tit Rush

26 et 27 Septembre 2026



Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD.

Art. 01: En cas de crise sanitaire au moment du tournoi pour lutter contre une épidémie, les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'être modifiées pour répondre aux règles sanitaires et vous accueillir dans les meilleures conditions.

Art. 02: Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés FFBAD pour la saison 2026-2027, sans faire l'objet d'une suspension le jour J, et classés de NC à R, pour les catégories benjamins à cadets (en tableaux jeunes spécifiques) ainsi qu'aux catégories juniors et plus (en tableaux seniors). Il se déroulera selon les règles (BWF et FFBAD) en vigueur au moment du tournoi complété par le présent règlement particulier. Les informations sur le code de conduite des joueurs, le code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe doivent être connues et seront consultables dans le gymnase à la table de marque.

Le tournoi sera géré avec le logiciel BADNET et est autorisé sous le numéro: en cours

Art. 03: Conformément à l'article 2.15 du RGC, Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal majeur durant toute la durée de la compétition. Ce dernier devra se faire connaître auprès du JA à son arrivée. Le comité d'organisation, le club ou son représentant se réserve le droit de refuser, sur le tournoi, tout joueur mineur non accompagné d'un responsable légal majeur. Le club se réserve le droit d'engager des poursuites, en cas de violation de cet article.

Art. 04: Le Juge Arbitre du tournoi est Nicolas PETIT. Les décisions du Juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements. Le GEO du tournoi sera Maxime DUSSUD.

Art. 05: Le tournoi se joue sur les sept tableaux. Les SH et SD seront uniquement pour les catégories jeunes (benjamin, minimes le samedi et dimanche pour la catégorie cadets). Les tableaux seniors DX auront lieu le samedi et les DH et DD le dimanche. Des tableaux intergenres, en simple et/ou double, pourront être joués en cas de faible affluence dans la catégorie féminine. La différence de niveau entre les joueurs d'un tableau doit respecter les dispositions réglementaires. Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas retenir des joueurs afin de respecter l'article 3-2-1-5 du Règlement Général des Compétitions (RGC) relatif à la différence de niveau dans un même tableau.

Art. 06: La compétition se déroulera en poules de 3 ou 4 avec deux sortants par poule, suivis des phases finales en élimination directe ou en poules uniques (tableaux avec 4 à 6 joueurs).

Pour les tableaux en poules puis KO, les poules de 4 seront privilégiées par le comité d'organisation.

La cote du moment (CPPH), à la date du tirage au sort fixée le 20 septembre 2026, sera utilisée pour la constitution des tableaux, des poules et la détermination des têtes de séries. Les joueurs seront inscrits dans le tableau correspondant à leur valeur à cette même date.

Art. 07: La date limite d'inscription est fixée au 18 septembre 2026 à 20h00. Les droits d'engagements sont de 15 € par joueur pour un tableau et 20€ pour deux tableaux (participation fédérale de 2€ incluse).. Les inscriptions se font en ligne via

badnet et ebad. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation, en accord avec le JA, se réserve le droit :

- de limiter les inscriptions par tableau et par séries selon l'ordre d'arrivée ;
- de diviser une série (forte affluence) dans l'objectif d'avoir des tableaux équilibrés ;
- de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint ;
- de regrouper, compléter ou modifier, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries. Si regroupement, cela sera dans la série supérieure ;
- de réaliser des tableaux intergenres en cas de faible affluence dans les tableaux genrés.

Art. 08: En cas de forfait après le tirage au sort, les droits d'engagements resteront acquis au club organisateur, sauf sur présentation d'un justificatif jugé comme recevable par le JA ou par la ligue. (Certificat médical ou justificatif recevable.) Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait à compter de la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays De La Loire de Badminton (3 rue Pierre Lise, 49100 Angers / forfait@badminton-paysdelaloire.fr). Conformément au RCG, tout forfait non signalé à l'organisateur ou au JA est considéré comme un forfait volontaire. (Article 2.18.2 du RGC). Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon le règlement général des compétitions et ses annexes.

Art. 09: Une convocation sera adressée par badnet aux joueurs et aux clubs quelques jours avant la date du tournoi (au plus tard le 24 septembre 2026). Elle sera également disponible sur badnet. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi au 0689550923. Les joueurs seront convoqués 1h00 (30 minutes pour le premier tour) avant l'heure théorique de leur premier match. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

Art. 10: Tout participant au tournoi doit se présenter à la table de pointage dès son arrivée le jour de la compétition. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait volontaire par le juge arbitre. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être forfait volontaire à l'appel de son prochain match en cas d'absence.

Art. 11: Le temps de préparation (ou d'échauffement ou d'appel) sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir de la fin de l'annonce du match énoncé par la table de marque. Ce temps comprend le test des volants, la mise en tenue et l'échauffement des joueurs. Les joueurs doivent se présenter avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous accessoires nécessaires à leur match. Le temps de repos minimum entre deux matches est de 20 minutes. Ce temps pouvant être réduit avec l'accord des intéressés.

Art. 12: Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par joueur), les membres du comité d'organisation et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.

Art. 13: Les volants utilisés doivent faire partie de la liste officielle des volants homologués par la FFBA. En cas de désaccord, les volants « AS10 » (joueurs classés D9 et plus) ou « Mavis 600 » (joueurs Nc et P), sont désignés comme volants officiels de la compétition par le comité d'organisation et seront en vente sur place si nécessaire. Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égal entre les compétiteurs y compris pour les finales.

Art. 14: Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Tout joueur devra en outre avoir un comportement correct sur le terrain. Les leggings, sans publicité apparente, sont considérés comme des sous-vêtements et doivent être portés sous une jupe ou un short.

Art. 15: Les matchs, en 2 sets gagnants de 15 points, sont auto-arbitrés finales incluses. Le comité d'organisation se réserve le droit de faire arbitrer (ou scorer) certains matchs. Cependant tout joueur peut faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera si nécessaire un arbitre ou une personne faisant office.

Art. 16: Tout volant touchant la structure ou une infrastructure du gymnase (lumières, câbles, paniers de basket, ...) sera compté « faute » en jeu et « let » au service dans la limite d'un let par set et par joueur ou paire.

Art. 17: L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

Art. 18: Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

Art.19 : Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne peut participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Art.20 : Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement et autorise l'organisateur à utiliser mon image dans le cadre des activités promotionnelles du club. En cas de refus, merci de le signaler à la table de marque dès votre arrivée dans le complexe sportif. Ce règlement sera affiché dans la salle durant la Compétition Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux du tournoi, dans les vestiaires, et en extérieur (parkings).